



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 6 MARS 2025

Salle de conseil municipal

Etaient présents :

Mme HECKMANN Maryline, Maire

MM. MAVIOU Michel, CUVIER Géraud, Mme Stéphanie BARBIER, PLATEL Anne (arrivée à 18h38 – point 2)
adjoints

MM. CREUSET Thierry, CHIVOT Daniel, POTEL Pascal, LEROUX Pascal, ISRAEL Pascal, Mmes NOEL Stéphane,
DELAVIGNE Véronique, FREMANGER Valérie, BOCLET Laure (arrivée à 18h40 – point 2), AVISSE CUVIER Elise,
PAPIN Caroline conseillers municipaux.

Etaient absents ayant donné procuration :

M. BECQUET ayant donné procuration à M. Michel MAVIOU,

Absents : MM. BOULANGER Carol, LOUCHART André

Madame le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Ordre du jour :

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du précédent compte-rendu
3. Présentation du nouveau site internet de la commune
4. Convention avec Territoire d'énergie 80 relative au remplacement d'un candélabre
5. Convention avec Territoire d'énergie 80 relative au déplacement de la borne de recharge électrique
6. Délibérations :
 - Modulation des tarifs de l'accueil du mercredi
 - Proposition du marché d'assurance statutaire au 1^{er} janvier 2026
 - Suppressions et créations de postes
 - Subvention exceptionnelle pour Mayotte
 - Mise à disposition de personnel
 - Demande de subvention de la ville d'Eu pour le fonctionnement du SMUR
7. Point sur les travaux et les projets

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. **M. Pascal ISRAEL** est désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

Approbation du précédent compte rendu : reporté à la prochaine réunion.

N° 03-2025-01 : CONVENTION N° 14-TE-0442-EP AVEC TE80 RELATIVE AUX TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC RUE ARAGO

Convention pour le remplacement d'un candélabre, coût 3 595 € TTC, reste à charge pour la commune de 2 996 € - adoptée à l'unanimité.

N° 03-2025- 02 : CONVENTION N° 15-TE-0121-BR AVEC TE80 RELATIVE A L'INSTALLATION D'UNE BORNE DE RECHARGE ELECTRIQUE PLACE JEAN JAURES

Convention pour le déplacement d'une borne de recharge de véhicules électriques, coût 8 128 € TTC, reste à charge pour la commune de 6 400 €, adoptée à l'unanimité

N° 03-2025-03 : Tarifs de l'accueil du mercredi

Proposition de moduler les tarifs en fonction du quotient familial des familles - adoptée à l'unanimité

N° 03-2025-04 : Contrats d'assurance des risques statutaires

Proposition du CGD80 de profiter d'un contrat mutualisé relatif aux assurances statutaires - adoptée à l'unanimité

N° 03-2025- 05 : Création et suppression de postes

Adoptée à l'unanimité.

N° 03-2025-06 : Subvention exceptionnelle en soutien aux victimes du cyclone CHIDO à MAYOTTE

Proposition de verser une aide de 1 000 € - adoptée à l'unanimité

N°03-2025-07 : Subvention pour le fonctionnement du SMUR de la ville d'Eu

Proposition de verser une subvention de 300 € - adoptée à l'unanimité.

La séance est levée à 20h10.

Le maire,

Maryline HECKMANN

